



Alcool Particulier à Particulier

Par yanncartier1982

Bonjour,

J'ai pour projet de monter une plateforme de vente d'alcool (autre que du vin ou de la biere) entre particulier. J'ai pu lire que la revente entre particulier est autorisée pour la biere et le vin mais pas le reste et dans certains pays d'europe uniquement. Quelle est la loi pour l'alcool dit fort? Est possible? J'ai vu que cela se faisait sur ebay ou leboncoin mais selon leur charte il n'ont pas le droit. Un grand merci d'avance. Yann